

Rapport annuel 2002-2003



Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Nairne Inc



Août 2003

Table des matières

- **Faits saillants**
- **Conseil d'administration 2002-2003**
- **Rapport annuel**
- **Préservation de la santé publique**
- **Sécurité nautique**
- **Protection de l'environnement**
- **Communications**
- **Plan d'action 2002 – 2003**

1. Faits saillants

Conscient de l'eutrophisation du lac Nairne, l'association pour la protection de l'Environnement du lac Nairne inc. a mis en œuvre un vaste projet de naturalisation des rives du lac Nairne et demandé au Conseil municipal de procéder à l'examen des fosses septiques. Suite aux requêtes de l'Association, la municipalité s'est dotée d'une station de lavage d'embarcations et d'une réglementation visant à prévenir l'introduction de la moule zébrée et la myriophylle à épi. L'association a également mis à l'eau une dizaine de bouées afin d'assurer la sécurité nautique.

2. Conseil d'administration

<i>Président</i>	Bernard Maltais 12, Chemin Imbeault Saint-Aimé-des-Lacs
<i>Vice-Présidente</i>	Jocelyne Dallaire Coté 12, Chemin Dallaire Saint-Aimé-des-Lacs
<i>Secrétaire</i>	Louissette Martel Tanguay 8, Chemin des Champs Saint-Aimé-des-Lacs
<i>Trésorière</i>	Ghislaine Dumas 45, Chemin de la Réserve Saint-Aimé-des-Lacs
<i>Administrateurs</i>	Pierre Beauchènes 245, Rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs
	Claude Lemelin 20, Chemin Dallaire Saint-Aimé-des-Lacs
	Suzanne Maltais 4, Chemin Imbeault Saint-Aimé-des-Lacs
	Olivier Rochette 11, Chemin de la Baie Saint-Aimé-des-Lacs
	Roch Tremblay 1, Chemin du Tilly Saint-Aimé-des-Lacs

3. Rapport Annuel

3.1. Préservation de la santé publique

3.1.1. La dermatite du baigneur

La lutte contre la dermatite du baigneur s'est maintenue à l'été 2003. Le biologiste Pierre Giovenazzo, de l'université Laval, a réalisé un inventaire en début de saison. Les escargots sont encore abondants dans quatre secteurs du lac soit : le secteur des chemins Imbeault et Lapointe, le secteur du chemin de la Baie et la fin de la rue de l'impasse et le secteur du chemin des Champs. Il convient de noter d'une part que les escargots d'un an ne sont pas infestés par la cercaire et d'autre part que le taux d'infestation des escargots, c'est-à-dire la proportion de ceux qui rejettent des cercaires, est assez basse (entre 2 % et 8 %) comparativement aux années antérieures où les taux pouvaient atteindre plus de 45 %. Cela pourrait être une conséquence de la diminution du nombre de canards nicheurs au Lac Nairne, diminution occasionnée par les effarouchements du début de saison.

Cette année l'association a organisé une corvée de ramassage d'escargots les 28 et 29 juin. Près de 13 500 escargots ont été ramassés. Les résultats de cette corvée confirment l'inventaire Giovenazzo du début de saison. La plage des Chemins Imbeault et Lapointe est certes la plus infestée car on y a ramassé plus de 8 700 escargots, soit près de 65 % de la récolte totale du lac., La plage du Chemin de la Baie, second secteur d'infestation, les secteurs du Camping Dallaire, des chemins des Champs et du Tilleul de même que d'une partie du chemin de l'Impasse ont fourni leur part d'escargots. Plusieurs résidents et villégiateurs se sont attelés à cette tâche, certains résidents dans des secteurs du lac qui n'abritent pas d'escargots venant prêter main-forte à des voisins moins chanceux.

Il convient de noter les très faibles concentrations ou l'absence d'escargots depuis le Chemin Lavoie jusqu'au Chemin du Tilleul de même que sur les plages bordant le Chemin de la Réserve et du Repos. Ce constat indique que les efforts consentis à la prévention de la dermatite du baigneur ne sont pas vains.

3.1.2. L'eutrophisation du lac

Les principales initiatives du Conseil d'administration en 2002-2003 se sont inscrites dans la foulée des problématiques associées à l'eutrophisation du lac Nairne. Dès juillet, l'association recevait les résultats d'une campagne d'analyses des eaux du lac Nairne qui révélaient des taux élevés de phosphore, cause directe de l'eutrophisation des plans d'eau. À la fin d'août, on notait une importante mortalité de poissons et, à l'automne 2002, l'apparition de fleurs d'eau et la présence de toxines. La direction régionale de la santé publique a alors émis des recommandations visant l'utilisation des eaux du lac. En somme les utilisateurs ont perdu pour un temps l'ensemble des usages du lac (alimentation en eau, baignade, nautisme, consommation de poisson...). Il convient toutefois de noter que ces avis ont été émis dans un contexte d'incertitude

quant à la cause réelle des mortalités de poissons et aux délais associés à la vérification de la présence de toxines dans les cyanobactéries.

L'association n'a cependant pas attendu les résultats des diverses analyses avant d'établir et de présenter un plan d'action dont le but est de rendre aux villégiateurs, résidents et usagers les usages du lac Nairne. Ce plan d'action, entériné par les membres lors de l'assemblée annuelle, prévoyait :

Pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs :

- la caractérisation des systèmes sanitaires des résidences isolées du bassin versant du lac Nairne ;
- la mise à niveau des systèmes inefficaces ou non conformes aux normes gouvernementales, et,
- la gestion de la vidange périodique des systèmes sanitaires des résidences isolées des résidences visées¹.

Pour les riverains du lac Nairne :

- La re naturalisation des rives du lac Nairne

Pour les acteurs du secteur agricole :

- L'identification des pratiques agricoles ;
- La vérification de la conformité de ces pratiques aux normes gouvernementales et,
- La mise à niveau des équipements ou les modifications des pratiques environnementales le cas échéant.

Le lac Nairne fait l'objet d'un suivi environnemental. La présence de cyanobactéries, et des toxines qui y sont associées le cas échéant, de même que les concentrations de phosphore et de nitrate sont autant de paramètres qui permettent de qualifier l'état de santé du lac.

3.2. Sécurité nautique

Lors de l'assemblée générale de l'Association d'août 2002, plus de 100 membres ont signé un registre visant à contrôler la vitesse des embarcations motorisées à 10 km/hre à proximité des secteurs de baignades du lac. Les membres acquiesçaient également à la demande de limitation de la puissance des moteurs à 195 kW.

Les requêtes de l'Association furent acheminées à la municipalité qui n'a pu tenir à temps sa consultation du public de telle sorte que la date butoir du dépôt des demandes de restrictions à la conduite de bateaux ne fut pas respectée. Par ailleurs, l'association fut informée que l'on ne

¹ La municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'est engagée dans un programme de mise à niveau et de gestion des systèmes sanitaires du bassin versant. Elle a octroyé, en octobre 2002, un contrat visant à catégoriser les installations sanitaires des propriétés ceinturant le lac Nairne. Voir à l'annexe III, la fiche technique signalant la méthodologie de catégorisation des systèmes sanitaires.

pouvait demander de limitation à la puissance des moteurs à moins que le plan d'eau concerné fasse partie d'un territoire public ou protégé.

La municipalité a consulté le public le 20 juin 2003. Personne ne s'est objecté aux propositions de la municipalité de contrôler la vitesse des embarcations à 10 Km/hre sur le pourtour du lac Nairne et à interdire la tenue de régates ou courses de bateaux à moins d'obtenir un permis de la municipalité. La demande de réglementation sera acheminée au ministère des Affaires municipales et de la métropole et subséquemment à Pêches et Océans Canada pour examen final et ajout au règlement. Les mesures de contrôles seront ainsi en vigueur en juin 2004.

L'association a procédé au balisage du lac Nairne en mai 2003. Dix bouées ont ainsi été mises à l'eau. Elles ont été localisées sur l'isobathe (ligne d'égale profondeur) de 3 mètres. Ces aides à la navigation constituent pour les plaisanciers une incitation à la prudence et le respect des zones lacustres ou la présence des baigneurs est probable.

Enfin, c'est en 2003 que la Sûreté du Québec a commencé à effectuer ses patrouilles nautiques sur le lac Nairne.

3.3. Protection de l'environnement

3.3.1. Protection contre l'infestation par la moule zébrée

Suites aux multiples requêtes de l'association, la municipalité a adopté le règlement N° 234 visant à prévenir l'infestation des plans d'eaux de la municipalité par la moule zébrée. Cette réglementation prévoit la qualification des embarcations qui ont leur port d'attache et qui résident sur les plans d'eau ci-dessus. Chacune de ces embarcations arbore un autocollant d'usager. Ces résidents n'ont pas à laver leur embarcation avant leur mise à l'eau. Les propriétaires d'embarcations provenant de l'extérieur doivent détenir un certificat de lavage avant la mise à l'eau. À cette fin, la municipalité a aménagé une station de lavage à la plage municipale.

Plusieurs travaux ont par ailleurs été réalisés afin de circonscrire la mise à l'eau des embarcations. Il n'est plus possible de mettre à l'eau à partir du chemin du lac Nairne, secteur qu'utilisaient la plupart des personnes provenant de l'extérieur de la municipalité. Ils sont aujourd'hui incités à utiliser les équipements mis à leur disposition aux terrains de camping Simard et Dallaire.

3.3.2. La pêche blanche

Suite à l'importante mortalité d'ombles de fontaine et chevaliers à la fin d'août, la société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) décidait d'interdire la pêche pendant l'hiver 2003 au lac Nairne. La FAPAQ interdisait également la pêche au ruisseau Gagouette, celui-ci constituant un important refuge pour les poissons en période de canicule.

L'interdiction de la pêche blanche a contribué à l'accroissement du succès de pêche au printemps 2003 et tous ont noté l'absence de débris laissés sur les glaces.

3.3.3. La naturalisation des rives du lac

La naturalisation des rives du lac Nairne constitue la première réalisation visant à ralentir le processus d'eutrophisation

Les rives du lac Nairne ont été largement artificialisées. En effet, Un inventaire réalisé dans le cadre du programme des lacs en 1989 a révélé que 82 % des 6,4 km de rives du lac ont été dépourvues de leur végétation. Or la présence de végétation d'une largeur de 3 mètres suffit à capter 85 % des phosphates libérés par l'épandage d'engrais, l'utilisation de détergents ou le rejet d'eaux usées.

L'association a donc élaboré un projet de naturalisation des rives du lac Nairne. La mise en œuvre de ce projet fait appel à deux programmes du gouvernement du Canada. Les aspects environnementaux, soit la naturalisation des rives proprement dite et la sensibilisation des riverains et du public à la préservation de l'environnement a fait l'objet de la présente demande à ÉcoAction d'Environnement Canada. Les aspects associés à la main d'œuvre ont fait l'objet d'une demande distincte à Développement des Ressources humaines Canada dans le cadre du Programme Service Jeunesse Canada.

Les efforts de re naturalisation des rives du lac Nairne concernent 123 riverains qui se sont engagés tant sur le plan personnel que financier à rehausser la qualité environnementale d'un lac montrant des signes évidents de vieillissement prématuré. Ils y investiront au bas mot plus de 25 000,00 \$ soit pour l'acquisition de quelque 18 000 plants ou autres produits et matériels nécessaires à la naturalisation des rives. Au terme du projet, 3 000 m des 4 400 m linéaires de propriétés privées non commerciales auront retrouvé leur aspect naturel. La plantation de végétaux (arbustes et vivaces) sur une superficie de 7 745 m² portera de 800 m à 3 800 m la longueur de rives à l'état naturel soit un peu plus de 73 % du territoire visé par le projet.

3.3.4. L'examen des fosses septiques

Suite aux représentations de l'association, la municipalité donnait à la firme Robert Hamelin et ass. le mandat de caractériser les installations septiques du lac Nairne. Les résultats de cette caractérisation ont été présentés. Lors de cette présentation, l'association recommandait à la municipalité :

- *La mise en place de correctifs pour les propriétés caractérisées comme foyer de nuisance telle que le définit le règlement (c. Q-2, r. 8).*
- *La formation d'un comité de travail ayant pour mandat de rédiger un plan d'action visant l'amélioration des systèmes, l'examen et le suivi des recommandations de la firme d'expert conseil.*
- *La mise sur pied d'un système municipal de vidange périodique des systèmes sanitaires.*

- *L'appel aux ressources de la MRC.*

Les installations septiques commerciales ont été exclues de l'examen municipal. La caractérisation des installations des trois camping du lac Nairne a été effectuée en haute saison de fréquentation par le ministère de l'environnement.

3.3.5. La conformité des productions animales

Le ministère de l'environnement a réalisé à l'automne 2002 un inventaire des productions animales dans le bassin versant du lac Nairne. Celui-ci visait à vérifier la conformité des pratiques aux normes gouvernementales. Aucune dérogation n'a été démontrée lors de cet examen.

3.4. Communications

3.4.1. Communications avec les membres

L'année 2002-2003 a été riche sur le plan des communications. L'écho du lac a trouvé sa facture définitive et quatre numéros ont été livrés aux membres. La rédaction s'est dotée en outre d'une liste de distribution (acheminement électronique du bulletin et téléchargement sur le site WEB de l'association) de telle sorte que la diffusion du bulletin déborde largement les cadres de l'association ou de la municipalité. Sa distribution concerne les représentants des médias, les conseils d'administration des associations de protection de l'environnement des lacs, les décideurs régionaux, nos collaborateurs etc commanditaires...

Le site WEB de l'association a par ailleurs fait l'objet d'une importante refonte. Bien que la présentation ait été conservée (couleur et navigation) plusieurs rubriques ont été ajoutées comme celle des publications de l'association, des textes ont été modifiés ou enrichis par l'inclusion de nouvelles données. À ce jour, plusieurs internautes ont noté l'excellence de notre site. Nous avons choisi Charlevoix.net comme serveur plutôt que Geocities.com afin de mieux intégrer l'association aux activités de la région. Le site constitue toujours un moyen d'information et d'échange entre les membres.

La diffusion de capsules météo au lac Nairne de même que les conseils du jour s'est poursuivie en 2003. Principalement conçues comme un guide des bonnes pratiques environnementales pour le lac Nairne, les capsules sont captées par l'ensemble des auditeurs de CIHO. Le projet de naturalisation nous a permis de réaliser un publi-reportage dans l'hebdo Le Charlevoisien. Destiné à nos membres, le reportage a touché l'ensemble des abonnés de l'hebdomadaire.

3.4.2. Communications média

La couverture médiatique dont a bénéficié l'association s'est avérée excellente en 2002-2003. L'importance des enjeux dont plusieurs débordaient largement le lac Nairne, la pertinence et l'à-propos du discours, le choix média (télévision, radio, presse écrite) et l'établissement de partenariats ont contribué à l'établissement de l'image d'excellence de l'association.

Au chapitre des contributions exemplaires, il convient de signaler une émission d'affaires publiques à TVC-VM et une interview de fond à CIHO qui ont permis à un large public de comprendre la nature et les enjeux liés aux problématiques vécues au lac Nairne et de connaître les avenues de résolutions.

4. Plan d'action 2003-2004

Le Conseil d'administration propose à ses membres un plan d'action en quatre volets pour 2003-2004 :

Premier volet : La préservation de la santé et de la sécurité publique

Poursuivre les efforts visant à diminuer les cas de dermatite du baigneur au Lac Nairne en re-localisant ou effarouchant les couples nicheurs de canards et en organisant une corvée de ramassage des escargots.

Collaborer avec le ministère de l'Environnement et la direction de la santé publique de Québec à l'étude des fleurs d'eau (bloom d'algues bleu verte) et leurs causes dans le bassin versant du lac Nairne. Identifier et prendre les mesures visant à contrer ce phénomène.

Compléter le système d'aide à la navigation du lac Nairne et sensibiliser les usagers du lac aux restrictions à la conduite de bateaux

Deuxième volet : La protection de l'environnement et le maintien des populations de poissons au lac Nairne

Valoriser, dans le cadre des programmes de la Fondation de la Faune du Québec, l'habitat du poisson du lac Nairne et de ses tributaires de même que ceux du lac Sainte-Marie et favoriser la gestion écologique des captures de poissons.

Œuvrer à l'amélioration des systèmes sanitaires du lac Nairne.

Troisième volet : Financement de l'association

Identifier des avenues de financement permanent des activités de l'association et en développer les moyens de mise en œuvre

Quatrième volet : l'échange et la communication entre les membres

Poursuivre le développement du site WEB de l'association.

Mettre en œuvre selon les disponibilités les services suggérés par les membres lors de la tenue, en juillet 2002, du sondage sur les services aux membres.